



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

- INFOS + Fair-Play **
- Montées/Descentes 25/26 **
- Infos Ligue **
- Comment régler les arbitres officiels **
- Challenge Dynamique **
- Parienté Avocats **
- Informations Sanctions **
- Inscription Bénévole

Procès-verbaux

- Commissions
- PV AG du 12/10/24 **
- Organisation des Championnats & Coupes **
- Statuts & Règlements

Annexes

- Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

- Discipline



Egalement consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

Retrouvez À l'intérieur du Journal
les Montées & Descentes 2025/2026
Le Challenge Dynamique—Définitif
Le Challenge du Fair Play—Définitif



Calendriers 2025 & 2026

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques (alternances, composition de groupes, etc...) sont invités à nous adresser un mail avant le **06 Juillet 2025** en précisant leurs desideratas

ENGAGEMENTS COUPES 94 2025/2026

NOUVEAU !!
 adressés par mail & seront faits selon les règlements de chaque Coupes.

Les clubs ne voulant pas que leurs équipes participent à une ou plusieurs Coupes, sont priés de bien vouloir faire un mail de désistement à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, avant le **1er septembre 2025**

 Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club **FIN OCTOBRE 2025**, après vérification des engagements).

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS », Terrains et dérogations horaires à nous transmettre par mail début septembre

IMPORTANT !! Prendre connaissance de la note «**INFORMATIONS 2025**»

LES CALENDRIERS OFFICIELS 2025/2026



Paraîtront dès le **Mercredi 23 Juillet 2025** Sur internet rubrique « **Championnat** »

2ème RELEVÉ DE LA SAISON 2024 / 2025

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 25
 (Comptes arrêtés à la date du 20 mai 2025)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relié FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DI
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 25 » (pour imprimer le « co



Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED
 • IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPP33XX (*)
2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
14H00 - 18H00	09H00 - 18H00	09h00 - 17h30	09h00 - 17h00

Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N° 25 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le **VENDREDI 20 JUIN 2025**

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT
 « 4 ou 11 Octobre 2025 »
Cahier des charges : 1 grande salle
(250 places assises)
+ 1 Estrade + Hall d'accueil

Les Lettres de candidature sont à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.



FERMETURES « CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 24 Juillet 2025 à 12h00
Au Mercredi 20 Août 2025 à 09h00



Edition N° 722 du Jeudi 3 Juillet 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 25 Août 2025 :

<u>SENIORS</u>	CHEVILLY EL
<u>CDM</u>	VILLEJUIF US
<u>ANCIENS</u>	DESPORTIVA VIMARANENSES
<u>U18</u>	CHARENTON CAP
<u>U16</u>	JOINVILLE RC
<u>U14</u>	VGA ST MAUR US
<u>FUTSAL</u>	HAY LES ROSES 94 FUTSAL
<u>SENIORS FEM.</u>	VITRY ES
<u>FAIR-PLAY</u>	SAINT MANDE FC

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

Voir procédure ci-dessous:

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison

- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
 - SENIORS :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
 - Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
 - SENIORS : 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
 - SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

FAIR PLAY 2024 /2025

-DEFINITIF -

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	Page 4 de 36	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
--------------	--------	---------	--------------	--------------	--------	---------

COM ARCUEIL	42	2	BANN ZAMMI	18	
CRETEIL AC	50	3	BRY FC	22	
BOISSY FC	48	2	CAUDACIENNE ES	27	
CHEVILLY LARUE ELAN	50	3	CHARENTON CAP	17	
FONTENAY SOUS BOIS	32	1	LIMEIL BREVANNES AJ	12	+ 2
ASF LE PERREUX	58	3	PHARE ZARZISSIEN	24	
HAY LES ROSES CA	46	2	SANTENY SSL	29	
MAROLLES FC	36	1	VILLENEUVE AFC	18	
ORMESSON US	27		VITRY ES	30	1
THIAIS FC	39	1			
VILLENEUVE ABLON US	38	1			
VILLENEUVE AFC	46	2			
VITRY ES	57	3			
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	44	2	AS ZENAGA DE FIGUIG	15	+ 2
BRY FC	53	3	CRETEIL AC	26	
CHAMPIGNY FC	44	2	CACHAN COC	25	
GENTILLY AC	36	1	MOLDAVIE FC	24	
KREMLIN BICETRE CSA	49	2	VITRY FC 94 ACADEMIE	22	
LIMEIL BREVANNES AJ	40	2	ST MANDE FC	22	
NOGENT FC	39	1	IVRY US	17	
RUNGIS US	28		VAL DE FONTENAY	35	1
VGA ST MAUR	38	1	VALENTON FA	25	
SUCY FC	39	1			
VILLIERS ES	54	3			
VITRY CA	55	3			

Courriel de ES Vitry du 03/06/25

La commission prend note des remarques de ce club.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

[https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk](https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk)

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match, La catégorie, Le match, La date
Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

JUILLET	3	17	24 (Spécial Calendriers)		
---------	---	----	--------------------------	--	--

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



MONTEES & DESCENTES 2024/2025



*(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)
(Au 16 Juin 2025)*

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

DO : Descente Obligatoire

MS : Montée Supplémentaire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- #### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- ### **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- #### ➤ JEUNES :
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- #### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

SENIORS



MONTEES

D1 EN R3	US VILLEJUIF 2	
D2.A EN D1	CHEVILLY EL 2	VITRY ES (MS)
D2.B EN D1	RUNGIS US 2	
D3.A EN D2	CHARENTON CAP 3	
D3.B EN D2	VALENTON FA	FC MOLDAVIE (MS)
D4.A EN D3	ORLY AS	PORT. ACA. CHAMPIGNY
D4.B EN D3	BOISSY FC 2	

DESCENTES

R3 EN D1	0		
D1 EN D2	ORMESSON US	CHOISY AS 2	
D2.A EN D3	VILLENEUVE ABLON US 2	MAROLLES FC	
D2.B EN D3	SUCY FC 2		
D3.A EN D4	VILLENEUVE AFC 2	OC IVRY	
D3.B EN D4	VILLECRESNES US	FC VITRY 94	

U18

MONTEES

D1 EN R3	LUSITANOS US	
D2.A EN D1	VILLENEUVE AFC	
D2.B EN D1	THIAIS FC	NOGENT FC (MS)
D3.A EN D2	ORLY AVS	
D3.B EN D2	CRETEIL AC	SAINTE MANDE FC

DESCENTES

R3 EN D1	0	
D1 EN D2	CACHAN CO	VITRY CA
D2.A EN D3	HAY LES ROSES CA	VILLECRESNES US
D2.B EN D3	MAISONS ALFORT FC	VITRY CA 2 (DO)*

**Vitry CA 1 étant dans ce groupe descente de D1 en D2.*

U16

MONTEES

D1 EN R3	RUNGIS US		
D2.A EN D1	FONTENAY US		
D2.B EN D1	ORLY AVS		
D3.A EN D2	VALENTON FA		
D3.B EN D2	ORMESSON US		
D3.C EN D2	VILLIERS ES	FRESNES AAS (MS)	
D4.A EN D3	KREMLIN BICETRE CS 2	BRY FC	
D4.B EN D3	VILLIERS ES	NOGENT FC 3*	VITRY ES 3

D4.A en D3 = Impossible de monter VGA ST MAUR US 3

DESCENTES

R3 EN D1	ST MAUR VGA		
D1 EN D2	SUCY FC ou VILLEJUIF US *	VITRY CA	
D2.A EN D3	CHOISY AS 2	VITRY CA 2	
D2.B EN D3	US IVRY FOOTBALL 2	CACHAN CO	
D3.A EN D4	FR LE PERREUX AS 2		
D3.B EN D4	BONNEUIL CSM 2		
D3.C EN D4	CHARENTON CAP 3	ALFORTVILLE FC	SANTENY SL 3

**Dossier en cours*

U 14

MONTEES

D1 EN R3	VILLENEUVE AFC	
D2.A EN D1	RUNGIS US	
D2.B EN D1	BRY FC	
D3.A EN D2	ENT SANTENY MANDRES 2	
D3.B EN D2	FR LE PERREUX AS	
D4.A EN D3	CO VINCENNES 3*	
D4.B EN D3	VITRY ES 2	
D4.C EN D3	CRETEIL AC	
D4.D EN D3	CHOISY AS 3	
D4.E EN D3	FRESNES AAS 2	
D4.F EN D3	KREMLIN BICETRE CS 2	

D4.A en D3 = Impossible de monter Créteil Lusitanos US 2

DESCENTES

R3 EN D1	ST MAUR VGA US	VINCENNES CO		
D1 EN D2	CHAMPIGNY FC (DS)	CHOISY AS 2	THIAIS FC	
D2.A EN D3	ARCUEIL COM			
D2.B EN D3	HAY LES ROSES CA	VITRY CA (DS)		
D3.A EN D4	BONNEUIL CSM 2	ECOLE PLESSENNE	ORLY AVS (DS)	VILLENEUVE AFC 2 (DS)
D3.B EN D4	THIAIS FC 2	APAC CHAMPIGNY	SUCY FC	

U15

MONTEES

D1 EN R2	US IVRY FOOTBALL
----------	------------------

ANCIENS

MONTEES

D1 EN R3	ORLY AC ou CHAMPIGNY FC*		
D2.A EN D1	MELTING SPORT		
D2.B EN D1	SUPREMES BELIERS (MS)	CRETEIL MACCABI	
D3.A EN D2	APAC CHAMPIGNY	LA CRISTOLIENNE	
D3.B EN D2	ORLY AC 2		
D4. EN D3	LIMEIL BREVANNES AJ	BANN'ZANMI	FC VITRY ACA 94

**Dossier en cours*

DESCENTES

R3 EN D1	0	
D1 EN D2	CHARENTON CAP	VINCENNES CO
D2.A EN D3	MINHOTOS DE BRAGA	
D2.B EN D3	PORT. VITRY	
D3.A EN D4	PORT. VILLENEUVE ST GEORGES	
D3.B EN D4	FC ALFORTVILLE	

CDM

MONTEES

D1 EN R2	PORT. VILLIERS FRANCO
----------	-----------------------

DESCENTES

R3 EN D1	0
----------	---

FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL
(article 5.4 A Dispositions particulières du District du Val de Marne)

MONTEES LIGUE D1 en R3

VILLENEUVE ABLON US

MONTEES D2 en D1

FC VITRY 94 / BOISSY UJ

DESCENTE DE R3 EN D1

SAINT MAURICE FUTSAL / KREMLIN BICETRE FUTSAL 2

DESCENTES D1 en D2

VISION NOVA / FC MAISONS ALFORT / C'NOUES (DS)

FEMININES

DESCENTES LIGUE

VILLENEUVE ABLON US / CACHAN CO

MONTEES LIGUE R3

CRETEIL LUSITANOS US

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : **600 euros**

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

**CHALLENGE DU CLUB
DYNAMIQUE 2024 - 2025
Challenge Jean Jacques Combal**

Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
-------------------------------	---	------------------	-------------	------------------------------------	----------------------------------

CLASSEMENT FINAL

	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi	
					35 pts	
RUNGIS U.S.	30	10	5	20	10	75
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	35	75
CRETEIL LUSITANOS F. US	10	10	5	20	24	69
ST MANDE F.C.	20	10	0	20	16	66
JOINVILLE R.C.	20	10	0	0	35	65
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	5	20	0	65
VITRY E.S.	30	10	0	0	16	56
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	35	55
SUCY F.C.	10	0	5	20	18	53
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	10	0	50
LIMEIL BREVANNES A.J.	10	10	0	0	26	46
THIAIS F.C.	10	0	0	0	35	45
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	10	0	0	35	45
CA VITRY	10	0	0	0	35	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	20	10	0	0	10	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
HAY LES ROSES C.A.	0	0	5	0	35	40
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	0	0	8	38
BRY F.C.	10	0	5	20	2	37
NOGENT S/MARNE F.C.	10	10	5	0	12	37
LUSITANOS ST MAUR U.S.	10	10	0	0	16	36
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	0	0	14	34
VINCENNOIS C.O.	10	10	0	0	14	34
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	0	0	0	4	34
CAUDACIENNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30
ORMESSON U.S.	10	10	0	0	10	30
U. S. IVRY FOOTBALL	10	10	5	0	4	29
ENT.SANTENY MANDRES	10	10	5	0	2	27
BOISSY F.C.	10	10	5	0	2	27
CHARENTON C.A.P.	10	10	0	0	6	26
KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10	5	0	0	25
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	14	24
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
VILLEJUIF U.S.	0	0	0	10	12	22
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10	0	0	0	20
AVENIR SPORTIF D'ORLY	10	10	0	0	0	20
CACHAN C.O.	0	0	0	0	18	18
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	0	0	0	0	18	18
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	0	10	0	0	6	16
BONNEUIL S/MARNE C.S.	0	10	0	0	4	14
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	10	0	0	0	2	12
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	0	0	0	10
AC CRETEIL	10	0	0	0	0	10
FRESNES A.A.S.	0	10	0	0	0	10
VILLECRESNES U. S.	0	10	0	0	0	10
CHEVILLY LA RUE ELAN	0	0	0	0	8	8
CHAMPIGNY F.C. 94	0	0	0	0	4	4

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux

Assemblée Générale du District du Val-de-Marne de Football



SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

à Boissy St Léger

PROCES-VERBAL

Étaient présents sur le podium :

- M. Denis TURCK**, Président du District du Val-de-Marne de Football
- Mme Patricia KORCHEF- LAMBERT**, Vice-Présidente - Service des Sports du Conseil Départemental
- M. Vincent NOLORGUES**, Président de la LFA (Ligue du Football Amateur)
- M. Jamel SANDJAK**, Président de la LPIFF (Ligue de Paris Ile de France de Football)
- M. Régis CHARBONNIER**, Maire de Boissy St Léger
- M. Maged GERGIS**, Président du Club de BOISSY FC

- M. Régis ETIENNE**, Vice-Président Délégué du District du Val-de-Marne de Football
- M. Bruno FOLTIER**, Trésorier Général du District du Val-de-Marne de Football

- Mme Lili FERREIRA**, Directrice Administrative du District du Val-de-Marne de Football

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 14 Juin 2024 à Champigny/marne
(Parution E-Foot N° 676 du 20 Juin 2024)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2023 & 2024
- ✚ Fair-Play – *Nouveau Règlement*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2024
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2024*
- ✚ Budget Prévisionnel 2024 & 2025
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Budget Prévisionnel 2024 & 2025*
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
(Rubrique : « **Questions Diverses présentées par les Clubs** »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard **le 1^{er} Octobre 2024**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 31/08/24)

I. Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

II. Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes

Ces points sont traités conjointement.

Nombre de voix total de l'Assemblée Générale : 119 Clubs représentant : 1822 (30.06.24)

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h50

Nombre de clubs présents ou représentés :

* **58 Clubs** représentant : **1341 Voix** : **Quorum atteint à l'ouverture de l'AG.**

Ce quorum a évolué est passé à : 63 Clubs / 1411 Voix

Présentation de la commission de surveillance des opérations électorales.

III. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 14 Juin 2024 à Champigny/marne (**Parution E-Foot N°676 du 20 Juin 24**)

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : 93,69 %

Contre : 6,31 %

IV. ALLOCUTIONS

*En préambule, le Président a remercié très chaleureusement la **ville de Boissy St Léger** pour la mise à disposition de la superbe salle des fêtes « LA FERME », ce qui a permis que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles.*

*Ainsi que le club de **BOISSY FC** ainsi que tous leurs bénévoles pour la gestion et l'aide apportée dans le cadre de l'organisation de notre Assemblée Générale.*

Le Président, Denis TURCK, excuse les absences de :

Pour la FFF : - **M. Philippe DIALLO, Président**

Pour le Département : **M. CAPITANIO Olivier, Président,**

Pour le CDOS : **M. Pascal PONSON SACQUARD, Président**

Le Président, Denis TURCK, passe la parole à :

M. Régis CHABONNIER, Maire de Boissy St Léger

Bonjour à toutes et à tous, M. le président de la Ligue, M. le président du District. Mesdames et Messieurs les membres du District, les dirigeants, dirigeantes, éducateurs, éducatrices, bénévoles, chers invités. C'est bien-sûr un plaisir pour moi de vous accueillir ici à Boissy-Saint-Léger dans cette très belle salle des fêtes.

Faisant modestement partie d'un des millions de supporters du football en France, c'est bien-sûr un immense plaisir de prendre la parole devant vous ce matin à l'occasion de l'assemblée générale du district du Val-de-Marne que nous accueillons pour la 2^{ème} fois à Boissy-Saint-Léger après 2015.

Le football est un sport universel et passionnel, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. C'est aussi un formidable levier d'ascension sociale. C'est bien plus qu'un simple jeu, mais finalement, un outil d'émancipation, de fraternité et de respect des valeurs en général et des valeurs républicaines en particulier. À travers vos engagements respectifs au sein du District, vous faites donc bien plus que développer une activité sportive, vous contribuez toutes et tous à construire des liens entre les générations et à transmettre ces valeurs parmi les jeunes citoyens, ou moins jeunes puisque je n'ignore pas qu'on puisse jouer au football très longtemps. Je tiens à souligner tout particulièrement le contexte dans lequel nous nous retrouvons aujourd'hui, quelques semaines seulement après la clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ces jeux qui ont illuminé notre région, notre pays et notre quotidien pendant des semaines, ont été bien plus aussi qu'une célébration du sport. Ils ont incarné des valeurs de dépassement de soi, d'inclusion, de respect et de solidarité, ces mêmes valeurs qui vous animent au quotidien dans votre engagement

au service du football. Que ce soit sur un terrain de foot ou lors des épreuves olympiques, l'esprit d'équipe, la persévérance et le respect de l'adversaire ont été au cœur et sont au cœur de nos actions. Les Jeux Olympiques ont montré au monde entier que Paris, et plus largement l'Île-de-France, peuvent être un modèle de diversité, d'unité et d'excellence.

En tant que dirigeants, éducateurs, arbitres du district, vous portez le flambeau en mettant en pratique ces valeurs dans vos actions auprès des jeunes, des joueuses et des joueurs chaque jour. Je salue donc les nombreuses initiatives entreprises par le district, M. le président, que ce soit pour la formation des éducateurs, la mise en place de formations spécifiques, l'accompagnement des clubs, ou encore le développement de projets novateurs comme la promotion du football féminin avec la Girly Cup ce qui renforce le tissu associatif et dynamise la pratique du football sur tout le territoire val de marnais.

Je tiens également à rendre hommage aux plus de 132 clubs actifs, aux 234 arbitres, ainsi qu'aux 8 salariés qui œuvrent quotidiennement pour assurer le bon déroulement de toutes compétitions, formations et événements autour du football. Vous êtes les piliers qui permettent à notre sport de vivre et de rayonner même dans les moments les plus difficiles.

Le football du Val-de-Marne est une grande famille unie, forte de plus de 36600 licenciés et animée par une volonté de faire grandir votre sport dans le respect et l'éthique. Ensemble, nous portons le défi de rendre cette pratique plus inclusive, plus respectueuse de l'arbitrage et plus ouverte à toutes et tous, peu importe les origines, les parcours, ou les expériences des uns et des autres.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale riche en échanges, en idées et en perspective d'avenir. De mon côté, je vais lancer le départ de la course d'octobre rose à Boissy-Saint-Léger en pensant à vous. Une autre noble cause comme le Football. Bravo et merci pour ce que vous faites.

M. Maged GERGIS, Président du Club de BOISSY FC

Bonjour à tous. Je souhaite saluer M. le maire et chers membres du football, M. SANDJAK, M. TURCK, pour votre participation à cette assemblée générale. Je prends la parole aujourd'hui avec une immense fierté à l'assemblée générale du district du Val-de-Marne.

Historique de BOISSY FC.

Mme Patricia KORCHER LAMBERT, Vice-Présidente - Service des Sports du Conseil Départemental

Bonjour à tous, merci d'être présents aujourd'hui pour votre assemblée générale de votre discipline le football.

Je remercie M. Le maire de Boissy-Saint-Léger de nous accueillir, M. Vincent NOLORGUES président de la Ligue de Football Amateur, M. Djamel SANDJACK président de la Ligue Paris Île-de-France, M. le président du District du Val-de-Marne cher Denis TURCK, Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur, Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes de clubs, chers partenaires, chers bénévoles, mesdames et messieurs.

C'est un honneur pour moi aujourd'hui de prendre la parole en tant que vice-présidente du département du Val-de-Marne. Olivier CAPITANIO mon président pense bien à vous également en cette journée.

Je suis en charge des sports et je suis heureuse d'être à votre assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail exceptionnel réalisé par le bureau du comité, et à commencer par M. Denis TURCK, récemment réélu pour un mandat de 4 ans. Félicitations M. le président pour votre réélection et pour cette reconduction méritée.

Je salue également les autres membres du bureau sans qui l'organisation des activités sportives ne serait pas possible : M. Régis ETIENNE, Mme Estelle BATHENAY, M. Bruno FAULTIER, M. Henry BAQUE, M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Mme Sandrine IACOVELLA et Mme Lili FERREIRA, directrice administrative et financière. Votre engagement et votre expertise sont essentiels au football dans notre département. Nous pouvons donc tous être fiers du dynamisme croissant de la pratique du football dans le Val-de-Marne.

En 2024, nous comptons désormais 132 clubs actifs, contre 128 l'an dernier, avec 2400 équipes engagées dans des championnats et 700 matchs organisés. Ces chiffres illustrent une véritable passion pour ce sport qui est indéniablement le moteur de l'engagement des jeunes.

En effet, l'augmentation du nombre de licences passant de 31591 en 2023 à environ 36000 cette année témoigne de cet engouement. Parmi ces licences, 24500 concernent des jeunes de moins de 20 ans et 2000 sont des pratiquantes féminines, ce qui montre que la diversité s'encre progressivement dans nos pratiques sportives et je vous en félicite. Nous devons continuer à encourager ces chiffres, notamment en renforçant la pratique féminine.

Le département du Val-de-Marne est fier de son partenariat avec le District. Ce lien s'est renforcé au fil des années cher Denis, et nous avons œuvré ensemble pour permettre à tous l'accès aux activités physiques sportives. Grâce à la convention annuelle conclue entre le département et le District, nous soutenons des actions fortes et diversifiées ; en 2024, ce soutien financier s'élève à près de 100.000€, marquant ainsi notre engagement à vos côtés.

Permettez-moi de revenir brièvement sur les actions concrètes que nous avons mises en place :

- Favoriser l'accès de tous aux activités physiques et sportives. Cette priorité se traduit par l'initiative telle que le football d'animation qui a bénéficié d'une subvention prévisionnelle de 11.500€ ;
- Soutenir la pratique féminine avec 9000€ alloués ;
- Soutenir des événements dédiés à nos bénévoles et des projets d'inclusion pour divers publics avec des financements à la hauteur de nos ambitions pour un sport accessible à tous ;

- Promouvoir l'excellence sportive. Dans cet axe, les manifestations telles que le tournoi international U16, excellent tournoi, ou encore la formation des jeunes joueurs sont soutenus. Ces projets qui visent à offrir le meilleur niveau de compétition à nos jeunes talents sont fondamentaux pour leur développement.
- Développer l'accès aux formations pour les responsables sportifs. Le développement de vos compétences, de nos éducateurs, bénévoles et arbitres est une priorité. À cet effet, nous avons octroyé des subventions importantes, notamment 27.500€ pour les formations des éducateurs et des bénévoles et 7.500€ pour celles des arbitres. La qualité de ces formations est essentielle pour encadrer nos jeunes dans les meilleures conditions.

Le conseil départemental reste à vos côtés pour relever ces défis. Nous croyons fermement en la force du football pour rassembler, éduquer et intégrer. Nous continuerons à soutenir les initiatives qui vont dans ce sens, tout en veillant à assurer une gestion rigoureuse des finances publiques.

Je vous remercie de votre engagement quotidien et de votre travail passionné. Ensemble nous poursuivons nos efforts pour que le football dans le Val-de-Marne continue de grandir et d'incarner des valeurs fortes : le respect, l'inclusion et la performance.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne journée.

M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA (Ligue du Football Amateur)

Mais je suis un peu déçu du petit nombre de femmes présentes. Soyez tous persuadés de l'intérêt des femmes au sein des instances du football, nos visions quelquefois différentes ne peuvent que se compléter.

Je tiens avant tout à saluer Denis, c'est un plaisir de partager ce moment avec toi et cette assemblée. Les hasards du planning m'ont permis d'être en région parisienne et j'ai pu décaler mon retour dans le Cantal en fin d'après-midi pour pouvoir assister pour la première fois à l'AG d'un district francilien.

Je salue l'ensemble des élus, membres et salariés du District du Val de Marne.

Je salue bien sûr Jamel, président de la Ligue que je connais depuis longtemps, 20 ans, me semble t'il.

Mais c'est surtout un vrai plaisir d'être parmi vous, vous les vrais responsables du foot. Pour moi, ce sont ceux qui sont dans les stades et sur les terrains plusieurs fois par semaine, ceux qui tracent les terrains, ceux qui nettoient les vestiaires, ceux qui accueillent les jeunes, qui sont les vraies personnes importantes du foot et non tous les présidents des instances.

Les districts doivent être votre soutien essentiel de proximité, les ligues doivent aider et harmoniser les actions des districts. Harmoniser mais pas uniformiser car il est primordial de respecter les spécificités de chacun. Les actions proposées par la LFA et la DTN sont nombreuses mais il faut choisir les plus adaptées à votre territoire. Et je remercie donc le District de toutes les actions mises en place pour vos clubs et vos licenciés.

La LFA et la FFF ne sont que des organisateurs et un soutien général aux actions dans le cap qu'elles définissent dans le cadre de leur délégation d'Etat. Le foot est un sport collectif. Ce n'est pas neutre car notre action commune ne peut aboutir qu'avec une synergie de tous dans un vrai climat de confiance.

Il faut faire de nos clubs des lieux d'accueil où il fait bon se retrouver, de vrais lieux de vie avec des pratiques adaptées à toutes et à tous et où les gens se sentent plus concernés.

Le club est la cellule de base du football, Et il n'y a pas de petits clubs.

Au 30 juin votre district comptait plus de 36 000 licenciés avec une proportion de jeunes plus importantes qu'ailleurs. Il y avait 119 clubs dont 35 de plus de 500 licenciés mais aussi 29 de moins de 50 mais ils ont la même valeur tant qu'ils correspondent aux réalités de leur microcosme. Tout club est important pour réunir autour du foot, ce foot si important par ses valeurs sociales et éducatives.

Effectivement, Denis, je te rejoins : "sans bénévoles, pas de football".

On entend souvent parler de manque de bénévoles, les chiffres montrent qu'il y a davantage mais plus en pointillé, mais il faut savoir valoriser, intéresser, confier des vraies missions et pas seulement des corvées subalternes.

Il faut licencier tous les membres du club, d'abord pour vous protéger vous-mêmes les Présidents. Profitez de la licence Volontaire pour licencier ceux qui ne veulent pas se sentir prisonnier d'une licence dirigeante ; c'est important pour la sécurité de tous et des plus jeunes avec le contrôle d'honorabilité et le croisement qui s'opère de plus en plus largement entre le fichier des licenciés et celui de ceux qui ont eu des démêlés judiciaires pour des comportements inappropriés envers les enfants.

Car notre rôle, notre mission est de faire de tous les jeunes qui nous sont confiés peut-être des footballeurs plus ou moins performants mais plus sûrement de gens bien dans leur corps et surtout dans leur tête et cela nécessite la présence de vrais éducateurs.

Il n'y a pas que la compétition dans le foot

Sachons tout relativiser, relativiser le foot

Qu'est-ce qu'une erreur d'un arbitre ! Change-t-elle plus le match que les erreurs de la défense ou les maladroites des attaquants !

Notre devoir, votre devoir de dirigeant est de dédramatiser et pacifier le football.

Nous devons, vous devez tout mettre en œuvre pour toutes les rencontres se déroulent dans le calme ; on dit jouer au foot, le foot n'est pas la guerre. La guerre, elle n'est pas loin où bien des gens aimeraient n'avoir que des problèmes de foot.

Même si elles sont sources d'émotions, de joies ou des frustrations, aucune victoire, aucune défaite ne pourront perturber nos vies personnelles, familiales ou professionnelles.

Pour tout qu'il est, pour ses valeurs socioéducatives, pour ses moments de convivialité et d'amitié, pour son impact vital dans bien des territoires, le FOOT est plus que du FOOT

Mais n'oubliez pas que ce n'est aussi que du FOOT.

M. Jamel SANDJAK, Président de la LPIFF (Ligue de Paris Ile de France de Football), récemment réélu

Merci Denis pour ton invitation, merci aux clubs d'être là. C'est toujours pour moi beaucoup d'émotion d'échanger avec les clubs. On a eu une assemblée générale il n'y a pas très longtemps où vous étiez pour la plupart présents. Le résultat était ce qu'il était, maintenant il faut qu'on regarde vers l'avant comme on l'a toujours fait. J'ai joué au foot, j'ai encadré, j'ai entraîné et je sais que c'est le lendemain qui compte, ce n'est pas le passé. Je reviendrai dessus prochainement car je pense qu'il va y avoir un recours par rapport à cette élection. On va faire face à ça et vous pouvez compter sur moi. Je voudrais simplement vous dire que cette deuxième partie avec les échanges avec les clubs je trouve ça très bien Denis que tu aies pu l'organiser. Ce sont des vrais moments pour nous d'écouter les présidents, présidentes et représentants des clubs.

Pour le dernier sujet qui a été abordé concernant les services civiques, nous n'en avons pas à la Ligue et je n'en ferai pas car je vous rappelle que le district a pris un engagement et il ne s'agit pas d'une obligation pour le district de mettre en place des contrats civiques, ça c'est la 1^{ère} chose qu'il faut savoir. Ce que nous demandons aux clubs c'est la participation pleine et entière des clubs et des candidats qui viennent dans le cadre de ce dispositif. Sans cela, ça ne pourra pas marcher. Il faut respecter l'engagement du district sur ce sujet-là et sur d'autres.

Ensuite, sur les problèmes de communautés, la seule communauté que je connaisse est celle qui est dans la salle pour moi. Les communautés religieuses, ethniques, ce sont des choses personnelles et ça ne doit pas se mêler au foot. Lorsqu'un club ne se déplace pas dans un autre club pour x raison c'est inacceptable. Il y a des choses à revoir peut-être du côté du club. Il faut promouvoir ce dialogue, je pense que Denis va le faire parce que c'est dans ses gènes d'échanger avec les clubs. On aura l'occasion d'en reparler car en Île-de-France, plus qu'ailleurs, il y a des vrais dangers. Les problématiques sociétales pénètrent actuellement le football. Vous avez chacun et chacune la responsabilité de défendre et d'être un rempart par rapport à ça. Dans quelques années, ces problématiques pénétreront d'autres régions.

Il y a dans nos clubs des prédateurs. Celui qui dans la salle pense qu'il n'y en a pas chez lui, il va être surpris. Mon club a été victime de ça il y a plusieurs années. On a réagi comme on a pu, on n'avait pas les clés face à ça. Sachez que chaque semaine des clubs nous appelle ou nous font des signaux d'alertes sur les prédateurs qu'il y a dans nos clubs. Soyons attentifs à ça. On est là, vous avez aujourd'hui la possibilité d'être défendus et accompagnés par votre district. Vous avez les numéros de téléphone et des outils à disposition. Protégeons nos enfants et lançons un signal fort aux parents en leur disant qu'ils peuvent nous confier leurs enfants car nous sommes attentifs, responsables et bienveillants.

C'est tout ce que j'ai à vous dire. En tout cas, merci pour ce que vous faites.. Vous aurez toujours le soutien de votre district et de la Ligue. Merci pour ce que vous êtes, merci pour ce que vous faites.

Les diverses interventions lors de l'AG :

M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué : *Explication du nouveau Règlement du Challenge du Fair-Play*

M. Bruno FOLTIER, Trésorier Général : *Bilan au 30 Juin 2024*

M. Jean- Pierre LACHASSAGNE : *Budget Prévisionnel 2024 – 2025*

M. Angel PINAR, Commissaire aux Comptes : *Bilan au 30 Juin 2024 et Prévisionnel 2024-2025*

M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général : *Réponse aux questions relatives aux Services Civiques*

M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien : *Réponse à la question sur les formations pendant les vacances scolaires*

Denis TURCK, Président -Allocution

Avant de débiter son allocution, le Président a :

- Demandé quelques instants de silence en mémoire des Amis qui nous ont quitté au cours de cette saison
- Remercié :
 - *La Ville de Boissy St Léger et le Club de Boissy FC pour le prêt de la salle et la mise en œuvre pour que notre Assemblée se déroule dans les meilleures conditions possibles*
 - *Tous les Bénévoles du District qui animent toutes les semaines les différentes Commissions*
 - *L'équipe des salariés de notre District, Flore, Valérie, Brigitte, Driss, Hédi, Gaëtan, et Julianne , autour de LILI, qui a gérée et permis de répondre avec efficacité, dans la mesure du possible bien sûr, à toutes les attentes des clubs*
 - *Les membres du Comité Directeur élus en 2020 et réélus en juin 2024 pour leur investissement au bon fonctionnement de notre District.*

**La saison écoulée ses montées et ses descentes, ses finales de Coupes, ses matchs « sensibles »... et bien sur des sanctions lourdes pour des situations que nous ne pouvons ni tolérer ni accepter*

**La perspective de sécurisation et d'anticipation par le Comité de Direction avec des réunions proposées pour évoquer le rôle de chacun avant pendant et après le match. Une première réunion avec les Séniors D1 et U18 D1 a eu lieu début septembre avant le début du Championnat ; réunion appréciée que le district va renouveler sur d'autres catégories*

** Deuxième Assemblée Générale pour la saison 2023/2024, la 1^{ère} en juin Elective à laquelle vous nous avez renouvelé votre confiance*

**L'évolution de nos licenciés, soit 3 181 en plus on passe de 33 435 la saison dernière à 36 616, une augmentation de 9,5%, nouveau record depuis la création du District de Paris*

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Denis TURCK, en complément du rapport moral adressé à tous les Clubs :

*** Formations :**

- Assurer l'encadrement de nos jeunes par des éducateurs diplômés
- Depuis cette saison, les CFI Certificats Fédéraux d'Initiateurs, ont été créés pour améliorer l'accompagnement et l'encadrement des équipes. Ces formations sont assurées au District par nos Techniciens, mais une baisse enregistrée de 30 % des candidats, situation préoccupante est contradictoire avec le nombre de licenciés et le nombre d'équipes en constante augmentation. Je vous rappelle que nous avons un devoir d'encadrement et de formation de nos jeunes générations.

**Dans deux mois vous aurez pour la première fois à participer à l'élection du Président de la Fédération et des Membres du Comité exécutif. C'est une représentation très importante qui valorise et montre l'intérêt porté au Football Amateur et à l'ensemble des Clubs.*

**Des réunions par secteurs jumelées avec les plateaux du foot animation prévues sur 4 samedis matin, regroupant les parents et les responsables de Club sur le thème « Sans Bénévole pas de Football » ont montré aux parents présents les différentes possibilités d'être Bénévole dans la vie de l'association.*

** Création de la cellule « Prévention Contre les Violences Sexistes et Sexuelles » au sein du District, une réunion d'information avec les Présidents de Club*

**Rappel que le District n'est pas seulement l'organisateur, le gestionnaire et le gendarme des compétitions, son rôle est d'être présent aux côtés de ses clubs et d'assurer la formation des dirigeants, des éducateurs.*

Le Football au Féminin

**Un gros travail de nos Clubs pour développer le foot féminin*

** 4 nouveaux Clubs ont été Labélisés, ce qui porte à 19 Clubs labélisés sur les 31 sections possibles.*

** Le nombre de licenciées est en augmentation + 391 soit 17% surtout dans les catégories U13 et U15*

**La 4^{ème} édition de la GIRLY CUP a regroupé au Parc du Tremblay 240 collégiennes venues de 14 établissements du Val de Marne, action agréée par l'UNSS*

**La GIRLY-TOUR une création du District pour le programme Toute Foot initiée par la Fédération, cette action a été faite dans douze villes du département.*

Le Futsal

*En forte augmentation chez les jeunes

*Des rencontres organisées sous la forme de critères vont débiter dans chaque catégorie des U6-U7 au U15-U16.

Le Football animation

*Les U6 aux U13 représentent **44% de nos licenciés**, des brassages pour organiser les critères U12 et U13 sont en cours pour permettre des rencontres plus équilibrées.

*Trop d'absent sur les réunions de début de saison : 7 absents sur 50 Clubs soit 15% c'est trop et pour la plupart des Clubs habitués à ces absences.

Ces rencontres importantes sont organisées pour :

- Préparer la nouvelle saison
- Vous informez des modifications applicables pour les U6 aux U11
- Vous confirmez le rôle de la commission foot réduit.

Arbitrage

*Le statut de l'arbitrage, **16 Clubs** sont en infraction dont 3 Clubs pour la 3^{ème} année.

*188 arbitres District ont renouvelé leurs licences à ce chiffre il faut ajouter 34 arbitres qui officient en Ligue de Paris et 3 arbitres en Championnat National.

*Les actions réalisées par la : le recrutement, la formation, la fidélisation et l'accompagnement des nouveaux arbitres sur leur première rencontre

La Communication

*Sujet vaste et très important dans la vie d'un District et d'un Club. Le District a ouvert des liens vers les réseaux sociaux et amélioré la vision du site Internet.

Services civiques

*Notre agrément nous permet de mettre à votre disposition des jeunes « Service Civique », avec des contraintes et des obligations que nous nous devons de tenir afin de pouvoir continuer à obtenir cet agrément.

*Important : le jeune volontaire ne doit pas être un recrutement pour l'Equipe 1^{ère} du club, il doit sur cette période se former, participer à la vie du Club et profiter de l'expérience sociale et de la vie associative de son club.

Formations

*Un Club aujourd'hui doit penser à la formation de tous. Que l'on soit, Président, Secrétaire, Trésorier, Dirigeant ou Educateur, les règlements changent, les aides évoluent, il faut se former et ou se recycler.

Les formations suivantes sont proposées par le District.

- Appréhender les responsabilités de l'association et du Dirigeant
- La gestion d'un Club, formation Foot Club FMI
- Optimiser les ressources financières
- Accompagner une équipe U6 à U11

*Une session de formation pour les nouveaux clubs ou nouveaux dirigeant(s)-es a été proposée : 6 nouveaux clubs présents

Foot Loisirs

*L'esprit FOOT sans Compétition, des animations sont proposées sur le terrain synthétique modulable du District : Rencontres de Foot en marchant, de Golf Foot, ou du Futnet. Le football se diversifie et multiplie les possibilités de pratiques.

* Le foot en marchant a fait ces premières rencontres avec les joueurs du Critérium + de 55 ans.

*Toujours sur nos terrains, accueille de plusieurs IME du Val de Marne avec des rencontres de jeunes en situation de Handicap.

*Déplacement de nos Techniciens dans les IME du département, en complément des actions déjà menées dans les hôpitaux depuis plusieurs saisons.

25^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16

*Tournoi a été créé en 1998 juste après la 1^{ère} Coupe du Monde gagnée par la France.

*Cette année se disputera la 25^{ème} édition, du 28 octobre au 2 novembre, sur deux journées et une après-midi Finale à Bonneuil/Marne avec la participation de l'ITALIE, du JAPON, de la SUISSE et bien sûr de la FRANCE qui aura à cœur de reprendre son trophée abandonné depuis plusieurs années.

REMERCIEMENTS

- Merci aux 132 bénévoles du District
- Merci au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service des Clubs et toujours en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions.
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne
- Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)
- A la Fédération Française de Football,
- A la Ligue du Football Amateur,
- A la Ligue de Paris Ile de France de Football

REMERCIEMENT à **LA VILLE DE BOISSY ST LEGER** et au club du **FC BOISSY** pour le prêt de la salle et l'organisation technique de notre Assemblée Générale.

Que ceux que j'ai oublié me pardonne

➤ **Bonne saison à tous, dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié**

V. Approbation du Rapport Moral, saison 2023 & 2024

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 94,07 % & Contre : 5,93 %

VI. Rapport Financier au 30 Juin 2024

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le Bilan au 30 Juin 2024 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 80,66 % & Contre : 19,34 %

VII. Budget Prévisionnel 2024 & 2025

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 75,46 % & Contre : 24,54 %

VIII. Questions diverses présentées par les Clubs

IX. Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

[Lili FERREIRA, Directrice Administrative](#)

L'ordre du jour est épuisé. Vous êtes invités au pot de l'amitié offert par le club de BOISSY FC.

La séance est levée à 11 h 50

X. Récompenses

Trophée - Remerciements à la Ville de Boissy Saint Léger et au Club de Boissy FC

***Challenge du Fair-Play = Vainqueur SAINT MANDE FC**

SENIORS D1		Pénalités	<i>Pas de retrait de point en D1</i>
1 ^{er}	LE PERREUX FRANCIL. ASF	31	
2 ^{ème}	CHEVILLY LARUE ELAN	37	
3 ^{ème}	NOGENT FC	40	

SENIORS D2		Pénalités	Retrait ou Ajout point Classement
1 ^{er}	IVRY US FOOT – Poule A	21	0
2 ^{ème}	FONTENAY US – Poule A	22	0
3 ^{ème}	ORMESSON US – Poule A	24	0
	RUNGIS US – Poule A <i>Ex-aequo</i>	24	0
SENIORS D3		Pénalités	Retrait ou Ajout point Classement
1 ^{er}	ST MANDE FC) – Poule B	08	+ 2
2 ^{ème}	ZENACA AS – POULE B	10	+ 2
3 ^{ème}	ARCUEIL COSM – Poule A	13	+ 2

***Challenge du Club Dynamique**

***Accueil des formations dans les clubs**

*** Médailles « Dirigeants-es »**

ARGENT

HAVOUY Daniel (CA Vitry)

WAROT Gérard (CA VITRY)

BRONZE

BONNIN Michel (CA VITRY)

DECHARTRES Corinne (FC MAISONS ALFORT)

*** Trophées CHAMPIONS D1**

SENIORS

CHEVILLY EL

CDM

VILLEJUIF US

ANCIENS

DESSPORTIVA VIMARANENSES

U18

CHARENTON CAP

U16

JOINVILLE RC

U14

VGA ST MAUR US

FUTSAL

HAY LES ROSES 94 FUTSAL

SENIORS FEM.

VITRY ES

Le Président, Denis TURCK

Le Secrétaire Général, Bruno FOLTIER

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion Restreinte du 23 juin 2025



28266780 - VILLIERS ES / HAY LES ROSES CA U18 D2.A du 09/03/25

Reprise du dossier.

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 17/06/25 ayant prononcé le déclassement de l'équipe U18 D2.A De l'Hay les Roses CA pour fraude sur identité de joueurs sous fausses licences.

En conséquence, la Commission décide le retrait de 4 points à l'équipe séniors D2 de HAY LES ROSES CA pour non-respect de ses obligations en matière d'équipe de jeunes (article 11.4 de la LPIFF).

Courrier de l'Hay les Roses Ca du 26/06/25.

La Commission après vérification, confirme l'erreur administrative et rétablit dans ses droits le club de Hay Les Roses CA et annule la sanction ;

5353113 – IVRY DESPORTIVA VIMA / BONNEUIL CSM Coupe VDM Anciens du 15/06/2025

La commission prend connaissance du dossier en retour de la Commission des Statuts & Règlements en date du 30 Juin 2025

« Demande d'évocation du club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31 sur la participation du joueur LAROUI Mourad du club de BONNEUIL CSM 31, susceptible d'être suspendu.

...../..... DECIDE MATCH PERDU par pénalité au club de BONNEUIL CSM 31 pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu pour en attribuer le GAIN au club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31. »

La Commission, entérine le résultat :

-IVRY DESPORTIVA VIMA gagnant de la Coupe VDM Anciens.

Demande au club de Bonneuil CSM de restituer la Coupe du VDM.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 30/06/2025

Président : M. FOPPIANI

Présents : MM. BOUSSARD - LEFEBVRE

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Nous vous incitons à établir vos demandes de licences au plus vite et à prendre connaissance des modifications de règlements si besoin avant le début de saison.

La commission vous souhaite de très bonnes vacances pour un repos bien mérité de vos dirigeants, éducateurs et licenciés.

JEUNES

ST MAUR LUSITANOS

REPRISE DU DOSSIER

Courriel en date du 24/06/2025 du club de CRETEIL LUSITANOS US faisant part de leur doute quant à l'âge réel de certains joueurs de l'équipe de U18 D1 de ST-MAUR LUSITANOS lors de leur 2 oppositions mais sans pouvoir apporter de preuves formelles.

Audition des personnes convoquées :

- M. ALMEIDA José, représentant du club
- M. GUNES Idris, éducateur U18
- le joueur KONATE Moumouni en possession de sa pièce d'identité nationale ivoirienne, conforme

- le joueur NDOMI NOUDJEU Gildas, absent excusé par sa tutrice, conforme

Pour ce dernier, le club va transmettre au District les documents complémentaires présentés en séance, sur téléphone.

Les représentants du club de ST MAUR LUSITANOS informent que le joueur SUWAREH Mahamadou n'est plus présent au club depuis le dernier match de championnat soit fin mai 2025 et sans nouvelles depuis.

En conséquence, compte tenu du contexte calendaire, de l'homologation à ce jour de l'ensemble des rencontres du championnat U18 D1, la commission ne peut que classer ce dossier sans suite, faute de preuves tangibles suffisantes mises à sa disposition.

Toutefois, la commission transmet le dossier au service des licences de la Ligue pour vérification approfondie lors de la prochaine demande de licence du joueur SUWAREH Mahamadou (licence n°9604954510).

Toutefois, la commission rappelle que c'est aux clubs de bien vérifier l'identité des joueurs **AVANT** chaque rencontre en regardant attentivement les licences des joueurs inscrits sur les feuilles de matchs et porter réserve si nécessaire selon le constat visuel effectué sur chaque rencontre.

SENIORS

Extrait du PV de la réunion du 14/04/2025

Seniors D3.B - MATCH 28265402 – CACHAN CO ASC 2 / ST MANDE FC 1 du 06/04/2025

Réserve du club de **ST MANDE FC 1** Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CACHAN CO ASC 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

FOFANA Dianguina, GALOKO Draman, MBAE Zakaria, ABICHOU Isam et TROKSA Enzo du club de **CACHAN CO ASC 2** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 30/03/2025 **contre le club de VITRY CA 2 en championnat SENIORS D1.**

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du V.D.M.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de CACHAN CO ASC 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à ST MANDE FC 1 (3 points, 0 but).

Débit : CACHAN CO ASC 2 50 euros
Crédit : ST MANDE FC 1 43,50 euros

REPRISE DU DOSSIER

Courriels du club de CACHAN ASC CO en dates du 15/05/2025 et 23/06/2025, demandant des précisions sur la décision rappelée ci-dessus.

Explicitation :

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

L'article 7.9 : Participation en équipe inférieure, des RSG du District du Val de Marne précise clairement en son chapitre 7.9.1 :

Un joueur ne peut pas participer à un match de compétition du District du Val de Marne, dans une équipe inférieure de son club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Compte tenu que les 5 joueurs indiqués ci-dessus ont bien participé à la rencontre du 30/03/2025 contre VITRY CA 2 au titre du championnat Senior D1 et ils ont aussi participé à la rencontre en rubrique le 06/04/2025 au titre du championnat Senior D3.B alors que l'équipe supérieure Senior D1 du club de CACHAN ASC CO ne jouait le même jour ou le lendemain.

En conséquence, la commission maintient la décision du 17/04/2025 rappelée ci-dessus.

ANCIENS

Coupe VDM Anciens - MATCH 53353113 – IVRY DESPORTIVA VIMA 31 / BONNEUIL CSM 31 du 15/06/2025

Demande d'évocation du club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31 sur la participation du joueur LAROUÏ Mourad du club de BONNEUIL CSM 31, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation, par courriel en date du 24/06/2025, pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 150 Suspension : tout licencié suspendu y compris éducateur ne peut disputer aucun match officiel,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **BONNEUIL CSM 31** informé le 26/06/2025 de la demande d'évocation, n'a formulé aucune observation par télécopie, fax, courriel ou courrier

Considérant que le joueur **LAROUÏ Mourad** du club de **BONNEUIL CSM 31** a été sanctionné, le 05/06/2025, par la Commission départementale de discipline réunie le 03/06/2025 de 1 match ferme de suspension pour récidive d'avertissements,

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 09/06/2025,

Considérant qu'il n'y a pas eu de rencontres officielles entre la date de la sanction et la rencontre en objet,

Considérant que le joueur **LAROUÏ Mourad** ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de finale de la Coupe du Val de Marne opposant l'équipe de **BONNEUIL CSM 31** au club de **IVRY DESPORTIVA VIMA 31** le 15/06/2025 puisqu'il était encore en état de suspension,

En conséquence, la commission dit que le joueur **LAROUÏ Mourad** du club de **BONNEUIL CSM 31** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique,

DECIDE MATCH PERDU par pénalité au club de BONNEUIL CSM 31 pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu pour en attribuer le GAIN au club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31.

La commission transmet le dossier à la commission d'Organisation des Compétitions pour suite à donner.

Débit : BONNEUIL CSM 31 50,00 €

Crédit : IVRY DESPORTIVA VIMA 31 43,50 €

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de **BONNEUIL CSM 31** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF, inflige un match de suspension ferme au joueur **LAROUÏ Mourad** du club de **BONNEUIL CSM 31** à compter du 07/07/2025.

ANNEXES

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature